

Conseil Municipal du 11 juin 2008

L'an deux mil huit et le onze juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation le quatre juin deux mil huit.

Étaient présents : MM Robert BALDÈS, maire, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS, conseillers.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Rosiane COUDOUIN pouvoir à Valérie PIRRONE, Jean-Louis GUIRAUD pouvoir à Christian SCHMAUCH

Secrétaire de séance : Michel LECRENAIS

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 14 mai 2008

ORDRE DU JOUR

1 – Bilan des dégâts dans la Commune suite à l'orage du 28 mai 2008. (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire fait le bilan des conséquences de l'orage du 28 mai 2008 qui a touché la Commune de GAURIAC entre 16h00 et 18h00, avec un point fort vers 17h45.

Immédiatement sur les lieux, le Conseil a constaté des dégâts considérables sur des propriétés privées, des voiries et des talus. Un agent technique et un conseiller ont posé des signalisations durant la soirée pour éviter des accidents de la route. D'autres sillonnaient les routes pour établir les premières constatations tant sur la voie publique que chez des particuliers.

Dès le lendemain une Adjointe au Maire a demandé aux personnes en difficulté connues d'avertir leur assurance dans les cinq jours et d'écrire à la mairie avec à l'appui des photos attestant les dégâts sur leurs biens. Nous avons été destinataire de sept courriers.

De nombreux talus se sont effondrés le long des voies communales (Peyror, Le Bourg, Le Grillet, Massonnette, au-dessus du cimetière) ou en bordure de la départementale 133^E4, au bas de la cave coopérative.

Par courrier du 6 juin dernier, Monsieur le Maire a demandé que la Commune soit classée en catastrophe naturelle à M. le Préfet de la Gironde. Des voies communales ont subi des dégradations importantes nécessitant maintenant des travaux d'urgence. Les routes du lavoir, la VC6 du Grillet, les places du cimetière et de l'église, la VC 15 du cimetière, la VC8 du Rigalet, la VC17 de Perinque, sous le tunnel de la Garenne, sont en partie ou totalement à rénover.

Le devis effectué par la DDE s'élève à 24 900,00€ HT soit 29 780,40€ TTC.

En raison de l'urgence et pour la sécurité des usagers, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter le FDAVC pour 35% auprès du Conseil Général de la Gironde et la DGE pour 25% auprès de l'État ou toutes aides plus avantageuses, ainsi que pour les démarches administratives relatives au marché concernant les travaux de voirie résultant de l'orage du 28 mai 2008.

Vote 15 pour

Il faut rajouter que des travaux seront vraisemblablement à réaliser sur la VC3 de Marmisson, au niveau de la parcelle de Mme POITIE, pour éviter des dégâts des eaux de pluie par temps d'orage.

L'orage a plus particulièrement affecté les Communes de Villeneuve, Bayon, Saint Ciers de Canesse et Gauriac

À la demande des quatre Maires concernés, Max JEAN-JEAN, Conseiller Général, est intervenu par écrit auprès du Président du Conseil Général pour solliciter une aide exceptionnelle. Le 13 juin 2008 prochain, à la demande de **Robert BALDÈS**, les quatre villages rencontrent le Sous-préfet de

Libourne (Puisque Blaye à notre regret n'a toujours pas de Sous-préfet) pour tenter de décrocher une participation financière exceptionnelle de l'État.

Cette dépense imprévue est très lourde pour la Commune. Elle affecte sérieusement le fonds de réserve pour dépenses imprévues. D'ici la fin de l'année la marge de manœuvre en sera très réduite. Bien entendu ce fonds ne pourra être reconstitué qu'après une amputation de la capacité d'autofinancement de l'année 2008, réduisant d'autant les investissements à venir. Bien sûr, d'ici la fin de l'année, il faudra être très vigilants pour les dépenses de fonctionnement.

Alain DUPOUY demande s'il est possible de supprimer les têtes de pont ? Durant l'orage, ces grilles en béton ont constitué un filtre des herbes et boues charriées par la forte montée des eaux de pluie. L'eau ne pouvant plus circuler librement est sortie à chaque pont et a endommagé la voirie.

Christian SCHMAUCH qui a rencontré la DDE indique qu'il faut attendre une confirmation, mais qu'il est possible de sortir les têtes de pont sur des buses de 300 ou 400mm dans les fossés des voies communales. Il indique qu'il a demandé à la DDE de rehausser la grille avaloir en fonte chez M. DEBANDE, ce qui a été fait. Cet avaloir trop bas était complètement recouvert de terre.

Raymond RODRIGUEZ signale que l'eau provenant des escaliers de la vierge n'a pas d'avaloir suffisant pour être directement dirigée vers la Gironde.

Robert BALDÈS fait remarquer que c'est depuis le comblement du fossé entre la route départementale et l'estuaire lors des travaux d'arrivée du réseau gaz. Cela a eu pour conséquence de rabaisser le niveau du garage par rapport au comblement et donc de favoriser son inondation durant les orages. Le conseil est d'accord pour recréer ce fossé qui après expérience aujourd'hui fait défaut.

Il n'est pas possible de laisser les voiries dans un tel état de délabrement. Un autre orage risque de venir aggraver les routes excessivement fragilisées. C'est pour la Commune une priorité. M. le Maire propose donc au Conseil de solliciter le fonds de réserve du budget prévisionnel 2008 qui est actuellement de 53 830€ en espérant que l'État et le Conseil Général viendront soulager cette dépense dans un délai assez rapproché.

IL demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le FDAVC pour 35% et la DGE pour 25% ou autres aides du Conseil Général et de l'État.

Une Décision Modificative budgétaire sera présentée à un prochain Conseil Municipal pour pouvoir financer ces travaux.

Les Conseillers donnent l'autorisation à Monsieur le Maire pour lancer le marché des travaux de voirie prévus au budget prévisionnel 2008, y compris le parking de la Gabare avec évacuation des eaux pluviales, et des travaux complémentaires suite à l'orage du 28 mai 2008.

Le conseil à l'unanimité vote pour

2 – Divers.

Motion sur la situation des Services Publics. (Robert BALDÈS)

Réunis le 11 juin 2008 en conseil municipal, les Conseillers de GAURIAC condamnent la disparition des Services Publics, tant sur le Canton de BOURG que sur la ville de BLAYE.

La motion annexée à la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote 15 pour

Malgré une forte opposition, des élus et de la population à la fermeture des tribunaux d'instance et de commerce de BLAYE, les arrêts d'activités sont programmés. La liquidation du tribunal de Commerce est fixée au 1^{er} janvier 2009 et le tribunal d'Instance doit quitter le chef-lieu d'arrondissement le 1^{er} janvier 2010.

Après quelques années sans Percepteur, on nous parle maintenant d'une fermeture fin 2008 de la perception de BOURG. Pourtant les élus ont de plus en plus besoin de conseils, d'aides, pour répondre à leurs soucis de bonne gestion de leur Commune. De plus, l'évolution permanente des méthodes de travail, conduit la Trésorerie à devenir un interlocuteur incontournable pour le secrétariat de mairie.

Depuis quelques mois nous vivons le même phénomène avec la Sous-préfecture de BLAYE. Comment ne pas penser qu'à terme elle va subir le même sort ! Et puis, au-delà, l'hôpital de BLAYE n'est-il pas comme tant d'autres ciblé au nom des économies budgétaires.

Les seuls critères de rentabilité à court terme qui sont retenus font des dégâts considérables. La réduction strictement comptable des effectifs de fonctionnaires conduit à la désertification des campagnes, et impose des dépenses supplémentaires aux Communes. Nos concitoyens se voient petit à petit éloignés des Services Publics de proximité. Alors que l'on multiplie les interventions et les directives pour protéger l'environnement, pour économiser l'énergie, dans le même temps on contraint la population à utiliser davantage la voiture. Les habitants de nos villages, dont la question du pouvoir d'achat devient de plus en plus cruciale, sont amenés à effectuer des déplacements longs, fréquents et coûteux. Des quantités toujours plus importantes de véhicules sont ainsi canalisées vers les grands centres, BORDEAUX ou LIBOURNE. Là où les questions de circulation et de stationnement sont insupportables ou bien vont rapidement devenir à saturation. C'est incompatible avec l'agenda 21 ou le Grenelle de l'environnement.

Alors que le territoire de la Haute Gironde se développe, que de plus en plus de familles choisissent de s'y installer, il n'est pas concevable de voir les services de l'Etat se retirer.

Les Conseillers soucieux de la pollution, des économies d'énergie, de la qualité de la vie, souhaitent le maintien des services publics de proximité. Ils s'opposent donc catégoriquement à ces fermetures.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Préfet via M. le Sous-préfet, à Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur et des collectivités locales et à Rachida DATI, Ministre de la Justice.

Vote pour : 15

Séance levée à 20h15